

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 54 (1983)

Heft: 9: La chaîne jurassienne face aux projets de NTF

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pects insatisfaisants sur la ligne du Jura, à cause des voies uniques et des trop longs intervalles entre les stations de croisement. Nous vous avons déjà indiqué dans plusieurs écrits la nécessité de travaux d'aménagement urgents sur le tronçon Bâle - Delémont. C'est pourquoi il est incompréhensible qu'à la suite de la construction de la T18, la gare Soyhières-Bellerive soit aménagée avec une place de croisement sans les prolongations minimales pour des croisements faciles. Nous estimons à cet effet que la ligne Soyhières - Delémont doit absolument être érigée en double voie. Celle-ci, en rapport avec le gain de temps actuellement réalisable sur le tronçon construit entre Yverdon et Onnens, serait à même de procurer un grand nombre d'avantages à l'horaire :

- croisements de trains directs entre Soyhières et Delémont, respectivement sur la double ligne Bâle - Aesch plus proche de Bâle (d'où élimination de nombreuses haltes en vue des croisements à Aesch) ;
- élimination de l'arrêt de 7 minutes à Bienne entre trains bâlois et trains zurichois ;

- possibilité de correspondance à Bâle entre trains B de la ligne du Jura et trains en direction de Zurich.

Dans notre prise de position d'octobre 1980, nous avons formulé l'idée d'une nouvelle conception de la ligne du pied du Jura de la manière suivante :

« prolongation des trains de Bâle et Zurich, de Bienne jusqu'à Yverdon ; de là, relation directe sur Lausanne ou sur Genève alternativement. Les gains de temps seraient considérables et augmenteraient en particulier de manière importante l'attractivité de la ligne de l'aéroport de Genève. »

La conception bâloise quant à l'avenir et aux possibilités de la ligne du pied du Jura ressort clairement de ces différentes requêtes. Il est à souhaiter que, grâce aux efforts communs des cercles intéressés de l'économie et de la politique, la position de la ligne Bâle - Delémont - Bienne soit bientôt améliorée de manière notable.

D' H.-U. SULSER

*Secrétaire de la commission
des horaires du canton de Bâle-Ville,
membre de la commission*

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 9341 51

Rédacteur responsable :
Claude Brügger, avocat, 2720 Tramelan

ORGANES DE L'ADIJ – Direction

Président : Roland Schaller, avocat, 2740 Moutier

Secrétaire général :
Claude Brügger, 2720 Tramelan

Abonnement annuel : Fr. 35.—

Prix du numéro : Fr. 5.—

Caisse : CCP 25-2086